



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 518-17

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est par le présent donné par le soussigné, Gilbert Leblanc, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, du règlement n° 518-17 concernant une modification aux différents types d'usages permis dans les marges de recul arrières et latérales décrites au règlement d'urbanisme n° 278-89.

- 1- Le règlement en question peut faire l'objet d'une consultation pendant les heures d'ouverture du secrétariat de l'hôtel de ville par toute personne désirant obtenir plus d'information à l'égard de ce dossier;*
- 2- Le règlement a reçu l'approbation par la MRC d'Avignon en date du 11 avril 2017;*
- 3- Le règlement va entrer en force et en vigueur selon les dispositions de la loi.*

Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 1^{er} jour du mois de mai 2017.

Le directeur général,

Gilbert Leblanc